

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire

Par **Flopi**, le **12/01/2022** à **13:09**

Bonjour

je suis propriétaire de locaux commerciaux dont le locataire est en liquidation judiciaire depuis le 27 octobre. Un liquidateur a en charge la vente du fonds durant trois mois . Avant de statuer en faveur d'un éventuel repreneur le juge n'a t il pas l'obligation de demander au propriétaire des murs si à prix égal il est intéressé de racheter ? Sinon est on obligé de conservé ce bail avec une personne choisie par le tribunal.